



Une nouvelle banque de données des intervenants – perceptions et analyse

Pauline Praile
Chercheuse à l'INCC



Présentation de la recherche

- Recherche Be-Gen
- Banque de données ADN « intervenants »
- Loi du 17 mai 2017
- Objectifs de la recherche
 - Identifier les pistes devant permettre la mise en œuvre de la banque de données ADN « intervenants »
 - Etudier la perception des acteurs intervenants concernés par l'enregistrement de leur ADN

Méthodologie (1)

- Démarches
 1. Analyse de la littérature scientifique
 - Elimination database
 - Elargissement du champ
 - Contaminations

Méthodologie (2)

2. Analyse de droit comparé
 - Législations étrangères
 - Angleterre et Pays-Bas
 3. Entretiens
 - Entretiens de recherche
 - Intervenants interviewés
 - Rapport au Ministre de la Justice
- Matériaux empiriques distincts



Loi relative à la banque de données ADN “intervenants” (1)

Loi du 17 mai 2017 modifiant le Code d’instruction criminelle et la loi du 22 mars 1999 relative à la procédure d’identification par analyse ADN en matière pénale, en vue de créer une banque de données ADN « Intervenants »

- Besoin d’être clarifiée
- Rédaction d’un arrêté royal
- Objectif de la loi: déceler les contaminations
 - Intérêt pour l’enquête
 - Intérêt pour l’intervenant concerné



Loi relative à la banque de données ADN “intervenants” (2)

- Article 5quinquies de la loi du 22 mars 1999 relative à la procédure d’identification par analyse ADN en matière pénale
 - Enregistrement
 - Prélèvement
 - Comparaison
 - Enregistrement
 - Effacement des données

Questionnements (1)

1. Objectif de la loi belge
 - Contaminations
 - Opposition à l'objectif ou manque d'information?
 - Problème de proportionnalité
 - Éviter les dérives
 - Droits des intervenants
 - Interprétation du « pour ou contre? »

Questionnements (2)

2. Différentes formes de contrôle
 - Contrôle de la qualité du travail
 - Amélioration
 - Réputation
 - Contrôle de la protection des données
 - Contrôle social? « Criminal immunity »
3. Catégories d'intervenants concernés
 - Variété des catégories
 - Critères de priorité
 - Conséquence sur la mise en œuvre de la loi

Questionnements (3)

4. Refus de prélèvement
 - Ordonner le prélèvement
 - > Contrainte?
 - > Sanction?
 - Avis magistrats et médecins
 - Participation volontaire
 - Besoin d'information
 - Refus « philosophique »

Questionnements (4)

5. Durée de conservation des données
 - Suppression automatique?
 - Calcul selon la fonction exercée
6. La contamination et ses conséquences
 - Taux de contaminations
 - Conséquences sur l'enquête
 - Conséquences sur le procès
 - Transparence

Questionnements (5)

7. Protection de la vie privée

- Confiance
- Cohérence des mesures?
- Anonymisation
- Investigation après un match
- Précision de la loi
- // Pays-Bas

8. Echange international

- Fabrication des produits
- Criminalité transfrontalière
- Législations étrangères et Union Européenne



Questionnements (6)

9. Perception des banques de données ADN (1)
 - Recherches : perceptions par les citoyens
 - Comparaison condamnés et intervenants
 - Catégorisation
 - Banque de données ADN universelle
 - Discordance selon la profession
 - Réactions récoltées lors d'entretiens individuels

Questionnements (7)

9. Perception des banques de données ADN (2)
 - « Esprit de corps »
 - Manque d'information
 - Spécificité des condamnés
 - > Pas de source d'information
 - > Quid du jugement?
 - > Effet : contrôle supplémentaire
 - ➔ Vigilance!

Conclusion

- Présence d'obstacles à la mise en œuvre de la banque de données ADN « intervenants »
- Questionnements supplémentaires
 - > Coût, usage, procédure, critères de priorité, mise en place concrète
- Recommandations politiques
- Premières conclusions
 - Approche légale et approche pragmatique
 - Deux modèles de DB INV
- Modification de la loi nécessaire?



Questions?